Batirust finition

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 09/03/2015 Date de révision: : Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : **Batirust Finition**

Code du produit :

Type de produit : **Peinture**

Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.1.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel, Industriel et privé

1.1.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Prochibat
Chaussée de Wavre, 94 1360
Perwez - T +32 81 24 18 78
prochibat@skynet.be - www.prochibat.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Belgique/België	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3	H226
STOT SE 3	H336
Asp. Tox. 1	H304

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Hydrocarbures C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, alcanes cycliques, < 2% aromatiques

Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel d'éclairage, de ventilation, électrique antidéflagrant
P261 - Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter des vêtements de protection
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise P331 - NE PAS faire vomir
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser de la poudre d'extinction, de la mousse, du dioxyde de carbone (CO_2), Brouillard d'eau pour l'extinction
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Le produit peut accumuler les charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Légèrement irritant pour la peau. Les vapeurs peuvent s'enflammer/exploser en présence d'une source d'ignition. Peut irriter les voies respiratoires. Dépression du système nerveux central.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy, Low boiling point hydrogen treated naphtha	(n° CAS) 265-150-3 (Numéro CE) 64742-48-9	>10 - ≤ 30	**Flam**. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304

Textes des phrases H: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Une fois les premiers soins donnés, aucun autre traitement n'est requis à moins que les symptômes ne réapparaissent. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. Consulter un médecin. Respiration artificielle si nécessaire.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon. Consulter un médecin si l'irritation se développe.

Premiers soins après contact oculaire : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/lésions après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Agents

d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Recueillir les eaux usées de lutte contre l'incendie pour éviter de les laisser pénétrer dans les égouts.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

1.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Équipements de protection individuelle.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Ne pas respirer les vapeurs. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et (faire) prévenir les autorités (Police ou Gendarmerie, Pompiers).

1.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et (faire) prévenir les autorités (Police ou Gendarmerie, Pompiers). Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Eloigner le personnel non protégé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations : Se conformer aux réglementations en vigueur. Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Eviter la pénétration dans les égouts, le sol,les eaux potable et les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter de respirer les poussières, vapeurs, gaz, fumées, brouillards, aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver hors de la portée des enfants.

Produits incompatibles : Oxydants forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

Température de stockage : 10 - 40 °C

Interdictions de stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Matériaux d'emballage	: Matériaux non adapté pour les conteneurs : Caoutchouc naturel ou synthétique;Ethylène-propylène-diène;polystyrène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics (64742-48-9)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	208 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	871 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	125 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	900 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	125 mg/kg de poids corporel/jour

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Eviter toute exposition inutile
Equipement de protection individuelle	: Gants. Lunettes de sécurité. Masque à gaz avec type de filtre A. Vêtements de protection.
Protection des mains	: Porter des gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité
Protection des voies respiratoires	: Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un équipement de protection respiratoire



Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Opaque
Couleur	: blanc
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 39 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,30 kg/l (à 20°C)
Solubilité	: Produit soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Le contact répété ou prolongé peut provoquer une sensibilisation de la peau (dermite, rougeur,...)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut causer une légère gêne oculaire de courte durée.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut avoir des effets narcotiques à faible concentration. Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Batirust Finition	
Persistance et dégradabilité	Le produit devrait être facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Batirust Finition	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas déverser à l'égout

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux (parc à container). Les déchets et emballages vidés non nettoyés doivent être emballes ou fermés, étiquetés et évacués vers un centre de destruction ou de recyclage en respectant la législation nationale en vigueur.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1263	1263	1263	1263	1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies				
MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	Paint	PEINTURE	PEINTURE
Description document de transport				
UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy, Low boiling point hydrogen treated naphtha(265-150-3), 3, III, (D/E)	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
				

14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: F1
Dispositions spéciales (ADR)	: 163, 640E, 650
Quantités limitées (ADR)	: 5l
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	: LGBF
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport – Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Danger n° (code Kemler)	: 30
Panneaux oranges	
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D/E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 163, 223, 955
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-E
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Propriétés et observations (IMDG)	: Miscibility with water depends upon the composition.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3, A72
Code ERG (IATA)	: 3L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: F1
Dispositions spéciales (ADN)	: 163, 64E, 65
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Equipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0
Non soumis à l'ADN	: Non

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: F1
Dispositions spéciales (RID)	: 163, 640E, 650
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T2
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE4
Numéro d'identification du danger (RID)	: 30
Transport interdit (RID)	: Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

1.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

1.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral de H- et EUH:

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit. Prochibat décline toute responsabilité en cas de dommage résultant de l'utilisation ou la manipulation du produit.